

Fiche de données de sécurité

page: 1/22

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Malibu

Numéro d'enregistrement 9316P/B
phytopharmaceutiques:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF Belgium Coordination Center Comm.
V.
Business Belux, Drève Richelle 161 E/F
1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +32 2 373 27 77
adresse E-Mail: product-safety-north@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum
+ 32 70 245 245
Numéro d'urgence international:
Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)
Asp. Tox. 1
Skin Irrit. 2
Aquatic Chronic 1

EUH401, H226, H302, H304, H315, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe 3.1 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau. Précision de la distance: voir étiquette du produit.

Conseil de Prudence (Prévention):

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants et des vêtements de protection.

Conseils de prudence (Intervention):

P391 Recueillir le produit répandu.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut déclencher une réaction allergique. Contient : pendiméthaline (ISO), flufénacet (ISO)

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC (entre 330 et 554 oF).]

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, Concentré émulsifiable

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Teneur (W/W): 28,3 %

Numéro CAS: 40487-42-1

Numéro-CE: 254-938-2

Numéro INDEX: 609-042-00-X

Skin Sens. 1

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 100

Facteur M - chronique: 10

H317, H400, H410

Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008

Skin Sens. 1B

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide

Teneur (W/W): 5,66 %

Numéro CAS: 142459-58-3

Numéro INDEX: 613-164-00-9

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Skin Sens. 1

STOT RE (Système Nerveux Central) 2

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 100

Facteur M - chronique: 100

H302, H317, H373, H400, H410

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 °C (entre 330 et 554 °F).]

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Teneur (W/W): < 55 %	Asp. Tox. 1
Numéro CAS: 64742-94-5	Aquatic Chronic 2
Numéro d'enregistrement REACH:	H304, H411
01-2119451097-39	EUH066

| 2-methylnaphthalene

Teneur (W/W): < 25 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 91-57-6	Aquatic Chronic 2
Numéro-CE: 202-078-3	H302, H411
Numéro d'enregistrement REACH:	
01-2119489455-25	

| Naphthalene, 1-methyl-

Teneur (W/W): < 15 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 90-12-0	Aquatic Chronic 2
Numéro-CE: 201-966-8	H302, H411
Numéro d'enregistrement REACH:	
01-2119489997-0	

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Teneur (W/W): < 5 %	Acute Tox. 4 (par voie cutanée)
Numéro CAS: 68953-96-8	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro-CE: 273-234-6	Eye Dam./Irrit. 1
Numéro d'enregistrement REACH:	Aquatic Chronic 2
01-2119964467-24	H318, H315, H312, H411

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-tridecyl-.omega.-hydroxy-

Teneur (W/W): < 5 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 24938-91-8	Eye Dam./Irrit. 1
	H318, H302

| biphenyle

Teneur (W/W): < 5 %	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro CAS: 92-52-4	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro-CE: 202-163-5	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
Numéro d'enregistrement REACH:	Aquatic Acute 1
01-2119480408-33	Aquatic Chronic 1
Numéro INDEX: 601-042-00-8	Facteur M - aiguë: 1
	Facteur M - chronique: 1
	H319, H315, H335, H400, H410

2-méthylpropan-1-ol

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Teneur (W/W): < 5 %	Flam. Liq. 3
Numéro CAS: 78-83-1	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro-CE: 201-148-0	Eye Dam./Irrit. 1
Numéro d'enregistrement REACH:	STOT SE 3 (sommolence et vertige)
01-2119484609-23	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	H226, H318, H315, H336, H335

benzaldéhyde

Teneur (W/W): < 1 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 100-52-7	Skin Sens. 1
Numéro-CE: 202-860-4	H302, H317
Numéro d'enregistrement REACH:	
01-2119455540-44	
Numéro INDEX: 605-012-00-5	

Brai, goudron de houille, haute température; brai; [résidu de la distillation de goudron de houille à haute température. Solide noir dont le point de ramollissement est compris approximativement entre 30 et 180 oC (entre 86 et 356o F). Se compose principalement d'un mélange complexe d'hydrocarbures aromatiques à trois cycles ou davantage.]

Teneur (W/W): < 1 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 85-01-8	Aquatic Acute 1
Numéro-CE: 201-581-5	Aquatic Chronic 1
Numéro INDEX: 648-055-00-5	Facteur M - aiguë: 10
	Facteur M - chronique: 1
	H302, H400, H410

|naphtalène

Teneur (W/W): < 1 %	Flam. Sol. 2
Numéro CAS: 91-20-3	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro-CE: 202-049-5	Carc. 2
Numéro d'enregistrement REACH:	Aquatic Acute 1
01-2119561346-37	Aquatic Chronic 1
Numéro INDEX: 601-052-00-2	Facteur M - aiguë: 1
	Facteur M - chronique: 1
	H228, H302, H351, H400, H410

octanal

Teneur (W/W): < 1 %	Flam. Liq. 3
Numéro CAS: 124-13-0	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro-CE: 204-683-8	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro d'enregistrement REACH:	Skin Sens. 1
01-2119638274-38	Aquatic Chronic 2
	H226, H319, H315, H317, H411

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les indications pour le médecin, se référer à l'étiquette du produit ou téléphoner au Centre Antipoisons (Tél: +32(0) 70 245 245).

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction, eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, fluorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

78-83-1: 2-méthylpropan-1-ol

VME 154 mg/m³ ; 50 ppm (TLV (BE))

92-52-4: biphényle

VME 1,3 mg/m³ ; 0,2 ppm (TLV (BE))

64742-94-5: Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

VME 200 mg/m³ (TLV (BE)), vapeurs

mesuré comme: Total d'hydrocarbures

Effet sur la peau (TLV (BE)), vapeurs

mesuré comme: Total d'hydrocarbures

La substance peut être absorbée à travers la peau.

90-12-0: Naphthalene, 1-methyl-

VME 3 mg/m³ ; 0,5 ppm (TLV (BE))

Effet sur la peau (TLV (BE))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

91-57-6:

2-methylnaphthalene

Effet sur la peau (Directive 2004/37/CE)

La substance peut être absorbée à travers la peau.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide	
Couleur:	ambre	
Odeur:	aromatique(s)	
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.	
Valeur du pH:	env. 4 - 6 (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C)	(pH-mètre)
Température de solidification:	env. -10 °C	
début d'ébullition:	Données se rapportant au solvant env. 244 °C	
Point d'éclair:	Données se rapportant au solvant 63,5 °C	(DIN EN ISO 13736)
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	pas facilement inflammable	(Directive 92/69/CEE, A.12)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Limite inférieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Température d'auto-inflammation: 377 °C

(Directive 84/449/CEE, A.15)

Pression de vapeur: env. 0,003 kPa
(20 °C)

Densité: Données se rapportant au solvant
env. 1,06 g/cm³
(20 °C)

(Ligne directrice 109 de l'OCDE)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

Solubilité dans l'eau: émulsifiable

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

non applicable

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité dynamique: 11,7 mPa.s
(25 °C)

(calculated (from kinematic viscosity))

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

(Directive 92/69/CEE, A.14)

Propriétés comburantes: non comburant

(Directive 2004/73/EC, A.21)

9.2. Autres informations

Autres informations:

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, oxydants puissants, acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 1.340 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 5,08 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant par contact avec la peau Non-irritant pour les yeux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau. Le produit n'a pas été testé.

L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler modifié cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : benzaldéhyde

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance révèle un effet mutagène lors d'un test sur des cultures de cellules de mammifères.

Données relatives à : naphtalène

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance révèle un effet mutagène lors d'un test sur des cultures de cellules de mammifères. La substance n'a pas entraîné d'effet mutagène en cours d'expérimentation sur mammifères. Données bibliographiques.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO)

Evaluation du caractère cancérogène:

La substance a provoqué des tumeurs de la thyroïde lors d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérogène.

Données relatives à : naphtalène

Evaluation du caractère cancérogène:

Lors d'essais à long terme réalisés sur le rat et la souris, la substance a montré un effet cancérogène par inhalation. Classement-UE La substance a été classée par la commission MAK dans le groupe 3 des produits cancérogènes (substances avec un potentiel cancérogène avéré). Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé la substance dans le groupe 2B (L'agent pourrait être cancérogène pour l'homme).

toxicité pour la reproduction

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

Données relatives à : flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer des dommages spécifiques aux organes par suite d'expositions orales répétées.

Données relatives à : acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités.

| *Données relatives à : biphényle*

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités.

Données relatives à : benzaldéhyde

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités.

| *Données relatives à : naphthalène*

| *Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

| *La substance peut causer des dommages de l'épithélium olfactif en cas d'inhalation répétée.*

Danger par aspiration

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration).

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,63 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, Écoulement.)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 5,3 mg/l, *Daphnia magna* (Directive 92/69/CEE, C.2, statique)

Plantes aquatique(s):

NOEC (7 j) 0,0003 mg/l, *Lemna gibba* (Ligne directrice OCDE 221, statique)

CE50 (7 j) 0,186 mg/l, *Lemna gibba* (Ligne directrice OCDE 221, statique)

CE50 (7 j) > 0,077 mg/l, *Selenastrum capricornutum*

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 0,13 mg/l, *Daphnia magna* (Écoulement.)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

*Données relatives à : flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-
[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide*

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 3.300

D'après l'ensemble des données disponibles, le produit n'est pas bioaccumulable.

*Données relatives à : flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-
[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide*

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 71

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

*Données relatives à : flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-
[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide*

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE, SOLVANT NAPHTA)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

RID

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient
PENDIMÉTHALINE, SOLVANT NAPHTA)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient
PENDIMÉTHALINE, SOLVANT NAPHTA)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
Non évalué

Transport maritime**Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU: UN 3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE
DANGEREUSE DU
POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE,
N.S.A. (contient
PENDIMÉTHALINE
, SOLVANT
NAPHTA)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Polluant marin: OUI

UN number: UN 3082

UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL
LY HAZARDOUS
SUBSTANCE,
LIQUID, N.O.S.
(contains
PENDIMETHALIN,
SOLVENT
NAPHTHA)

Transport hazard class(es): 9, EHSM

Packing group: III

Environmental hazards: yes

Marine pollutant: Marine pollutant:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known
--	-------------	-------------------------------	------------

YES

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE, SOLVANT NAPHTA)

UN number: UN 3082
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PENDIMETHALIN, SOLVENT NAPHTHA)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport hazard class(es): 9, EHSM
 Packing group: III
 Environmental hazards: yes
 Special precautions for user: None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la réglementation: E1

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubrique 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Flam. Liq.	Liquides Inflammables
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Skin Irrit.	Irritation de la peau
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Flam. Sol.	Matières solides inflammables
Carc.	Cancérogénicité
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux périphérique) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H312	Nocif par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H228	Matière solide inflammable.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 16.12.2019

Version: 10.0

Date de la version précédente: 13.11.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Malibu**

(ID Nr. 30468366/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 17.12.2019

coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.